

de l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2025/100

Référence SPW-ARNE : 10020463/GLE.ama

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Le demandeur est la s.a. Garage Laeremans, rue de Hollogne 204 à 4101 SERAING (JEMEPPE). Le terrain concerné est situé rue de Hollogne 204 à 4101 SERAING (JEMEPPE), et cadastré SERAING 9e division section A n° 32 X 2, 32 N 2.

Le projet consiste à exploiter une concession automobile Can-Am et Mitsubishi.

Date d'affichage	Date d'ouverture	Lieu, date et heure	Les observations écrites peuvent être adressées :
de la demande	de l'enquête	de la séance de clôture de l'enquête	
Le 02/09/2025	Le 06/09/2025	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5 à 4100 SERAING <u>Date de clôture :</u> 22/09/2025	Par courrier ordinaire : Collège communal de la Vill de SERAING – place Communale 8, 4100 SERAIN ou Par courrier électronique : enquete@seraing.be

La Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement en vertu de l'article 13 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est le Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête, les jours ouvrables **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pris auprès du service de l'urbanisme à l'adresse suivante : Service de l'urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING ; par Courriel : enquete@seraing.be et/ou par Tél : 04/330.87.56

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : la s.a. Garage Laeremans - Courriel : info@jetsspirit.be - Tél : 042338223 ou auprès du Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 2 septembre 2025.

Pour le collège,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, (délégation du 3 avril 2025 CDLD art. L1132-5)

LA BOURGMESTRE,

F. CASTELLI RESPONSABLE DE SERVICE F.F. D. GÉRADON